



N° 48

20 septembre 1999

Bimensuel

Le défi de l'école vaudoise

Vivre sans violence



COMET

La violence existe, mais il ne faut pas dramatiser. Une majorité d'élèves peuvent apprendre à gérer les conflits.

Dans ce numéro



ACTUEL

Le BRH à un tournant

Vers la Constitution de l'an 2002

2

3



EMPLOI

23 postes vacants

8



PRESSE

L'affaire des heures sup des enseignants

12



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

Laverrière, architecte romand

16

A la rentrée scolaire, les médias ont beaucoup parlé de violence. Enseignants et parents sont inquiets. Ce débat correspond-il à une réalité dans les écoles vaudoises ou à un fantasme d'insécurité? Comment s'exprime la violence scolaire, et peut-on la mesurer? Quels sont les outils à disposition pour faire face à la dégradation du climat?

Si les questions sont nombreuses, les réponses doivent être aussi nuancées. Les acteurs de terrain le confirment: la situation est délicate, mais des actions de prévention et de dépistage aident à désamorcer les conflits. Une règle d'or pour les enseignants: ne pas s'isoler et oser demander de l'aide.

Pages 4-7 et 11

Le 24 octobre, on vote sur le nouveau Centre de traitements psychiatriques d'Yverdon

Le projet de construction d'un nouveau Centre psychiatrique à Yverdon est destiné à remplacer l'Hôpital psychiatrique de Bellevue, qui dessert la région du Nord vaudois et ses 125'000 habitants. Son coût dépassant 20 millions de francs, il est soumis au peuple le 24 octobre prochain en vertu du référendum obligatoire. Si le projet est accepté, il sera construit à proximité du centre d'Yverdon, et mis en service en été 2002.

Particulièrement vétuste, l'hôpital de Bellevue ne correspond plus aux normes actuelles, et sa rénovation n'est pas envisageable. L'implantation du nouveau Centre est prévue en ville, afin d'éviter l'isolement des patients et de favoriser le travail en réseau. Il abritera 66 lits, soit 12 de plus que l'hôpital actuel. Pour s'adapter à cette nouvelle situation, 13 postes supplémentaires sont prévus.

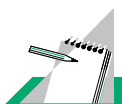
Page 13

Formation continue à l'Université de Neuchâtel

Economie et finances publiques

Ce cours organisé par la Formation continue de l'Université de Neuchâtel aura lieu du 28 octobre 1999 au 17 février 2000, les jeudis en début de soirée (17h à 20h). Destiné aux cadres des administrations publiques, aux politiciens et à toute personne intéressée par le secteur public, il a pour objectif de comprendre les mécanismes économiques de fonctionnement du secteur public afin d'acquérir une capacité d'analyse des problèmes actuels des collectivités publiques suisses.

Renseignements et inscriptions: Formation continue, Université de Neuchâtel, av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel. Tél. 032/718 11 20, Fax 032/718 11 21, uni.foco@admin.unine.ch, www.unine.ch/foco/



PETITES ANNONCES

A vendre ou à louer: 2,5 pièces avec terrasse et jardin au centre de Prilly. Tél. 021/729 66 94 le soir ou laisser un message sur le répondeur.

A vendre: Honda Accord 21 LS, année 98, diverses options, 35'000 km. Prix: 21'500 francs. Tél. 021/881 55 85, dès 19h ou 079/282 72 94.



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

BRH: un premier bilan

*A l'heure où il quitte l'administration vaudoise,
Marius Gasser dresse le bilan du Bureau des ressources
humaines (BRH), qu'il a dirigé pendant quatre ans.*

Quatre ans déjà... je croise le regard de certains anciens qui diront que pour une administration, ce n'est pas long. Et pourtant, déjà le temps du premier bilan.

C'est vrai, quatre ans c'est à peine le temps d'un joli projet. Pourtant, les «ressources humaines» ont fait du chemin. Amener du mouvement dans les carrières des fonctionnaires, sans faire de vagues pour autant (...), ce n'est pas si simple.

J'aimerais remercier les quelque 1800 fonctionnaires qui ont osé passer la porte du BRH ou du BRP. D'abord eux. Ils ont osé croire en la confidentialité de leur démarche. Mais aussi au développement de leur carrière. Plus de 500 d'entre eux ont ainsi trouvé un nouvel emploi. Ça n'est pas toujours facile et certains attendent encore. Lentement, les notions de changement et de mobilité passent du terrain «involontaire programmé par les chefs», vers un pilotage autonome, malgré un plan de vol jamais connu à l'avance.

La gestion de carrière

Il reste beaucoup à faire, notamment en matière de formation ciblée, mais la sensibilisation est là. L'anticipation se fait plus créative, la capacité d'adaptation est plus reconnue, le désir d'évoluer, mieux analysé. Les fonctionnaires progressent dans la gestion de leur carrière.

J'aimerais également remercier les chefs de département et les chefs de service qui ont rapidement cru aux nouvelles méthodes de

recrutement. Chaque année, environ 80 recrutements de cadres font l'objet d'une évaluation approfondie. En 1998, 150 personnes ont passé un ou plusieurs tests. Cette année la demande est encore plus forte, qu'elle émane de la hiérarchie ou des personnes désirant faire un bilan. Le développement du projet «Tremplin», grâce aux réallocations, n'y est pas étranger.

Collaboration sur le terrain

Le BRH, et plus encore le BRP, ont eu parfois des situations «personnelles» difficiles à gérer. Celles où l'individu se sent parfois au bord du gouffre, où le système joue invariablement contre lui, ou celles où, désarmé, il perd les clés de son intégration propre. J'ai admiré le fait que nos deux entités, celle de Stéphane Robert et la nôtre, aient su déjouer les colonnes réduites d'un organigramme

pour inventer une collaboration fructueuse dans un espace interactif et une prise en charge complémentaire, perçues comme un ensemble cohérent par l'usager.

Incontestablement, ce travail de terrain a un bel avenir devant lui. Il s'agit maintenant de l'intégrer dans un processus de développement plus global, au niveau de l'organisation des ressources humaines. Personne ne doit sous-estimer l'importance des échéances qui attendent la nouvelle direction du personnel. Le chantier est réellement de taille. A l'heure de mon départ, non sans un pincement au cœur, j'aimerais, à titre personnel, remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance. Je souhaite à la nouvelle équipe de direction des ressources humaines de porter encore plus loin et mieux les défis importants qui les attendent.

*Marius Gasser,
chef du BRH*

Merci et bonne route

Monsieur Marius Gasser, chef du Bureau des ressources humaines depuis sa création en 1995, a décidé de quitter sa fonction, au 31 octobre prochain, afin d'orienter sa carrière vers de nouvelles responsabilités. Nous prenons acte de sa décision et le remercions de sa contribution à l'évolution des ressources humaines au sein de l'ACV. Par son professionnalisme, il a mis en place une fonction de recrute-

ment efficace dans l'administration permettant d'engager de nombreux cadres ou spécialistes. De plus, il a contribué très concrètement au développement du «bilan professionnel» et de l'idée de la mobilité interne. La nouvelle direction du SPEV lui sait gré des avancées ainsi permises et lui souhaite, d'ores et déjà, plein succès pour son avenir professionnel.

*Frédéric Daler,
chef du SPEV*

Innové dans les méthodes

Brainstorming, formation et commissions thématiques préparent le nouveau projet de Constitution.

Le 1^{er} octobre, l'Assemblée constituante décidera de la composition des six commissions qui travailleront en coordination jusqu'en juin 2000 sur les grands thèmes constitutionnels suivants:

- le statut du canton, les principes généraux, les rapports avec l'extérieur,
- le rôle, les tâches de l'État, les finances,
- les droits et les devoirs fondamentaux,
- les droits politiques,
- les trois pouvoirs: exécutif, législatif et judiciaire,
- l'organisation territoriale et les communes.

Ainsi, dès le milieu de l'année prochain, l'Assemblée constituante pourra se déterminer sur les rapports de ces commissions et, dès le printemps 2001, le projet de nouvelle Constitution fera l'objet de délibérations en séances plénières. Le vote sur l'ensemble du nouveau texte est

prévu pour mars 2002 (voir calendrier).

Un démarrage créatif

Afin de bien amorcer les travaux des commissions thématiques, l'Assemblée a souhaité voir tous ses membres s'impliquer, s'approprier le futur projet à soumettre au peuple et augmenter ainsi ses chances de succès. C'est ainsi qu'elle a innové en organisant une journée de réflexion et de recherche d'idées sur les grands thèmes de la nouvelle Constitution, et une demi-journée de formation.

Le 3 septembre, les constituants ont planché sur les avantages et les inconvénients d'idées controversées comme la réduction drastique du nombre de communes, le développement des droits sociaux, l'octroi des droits politiques aux étrangers, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En utilisant des techniques éprouvées de «brainstorming», ils

Débat à Aigle

Les constituants du district d'Aigle organisent une rencontre avec la population le jeudi 23 septembre, à 20h, à l'Hôtel de Ville de Bex. Le nombre de communes, la séparation Eglises/Etat, le droit de vote aux étrangers, le développement des droits sociaux seront des thèmes abordés lors de cette soirée.

ont exprimé des idées novatrices en lien avec les thèmes constitutionnels. La synthèse de cette journée sera remise début octobre aux groupes thématiques qui disposeront d'une photographie des premières réflexions et idées de l'Assemblée.

Une semaine plus tard, le 10 septembre, les constituants qui le souhaitaient ont pu suivre une demi-journée de formation. Jean-François Leuba a évoqué «les us et les coutumes parlementaires», puis Etienne Grisel, titulaire de la chaire de droit constitutionnel de l'Université de Lausanne, a défini une Constitution cantonale et son champ d'application. Les textes de ces interventions seront à disposition prochainement au Secrétariat de l'Assemblée (place du Château 6, 1014 Lausanne, tél. 021/316 41 57).

Francine Crettaz,
secrétaire générale
de la Constituante



L'éducateur malgré lui

La mission des enseignants ne se borne plus à la simple transmission du savoir. Qu'ils le veulent ou non, les enseignants jouent un rôle dans l'éducation des élèves qui leur sont confiés. C'est l'avis général des gens du terrain, confrontés au problème de la violence qui s'exprime sous diverses formes chez les jeunes d'âge scolaire (voir notre dossier, pp. 4 à 7 et 11).

A vrai dire, la mission des enseignants ne s'est jamais bornée à la transmission du savoir. La relation pédagogique va nécessairement au-delà. Les élèves apprennent plus ou moins bien ce que leur maître cherche à leur enseigner. Leurs performances varient selon leur milieu, leur tempérament, leur forme d'intelligence. Dans l'école traditionnelle, elles sont quantifiées à travers des notes et des taux de réussite aux examens. C'est visible, c'est quantifiable, on peut en tirer des statistiques. Mais cela reste superficiel.

En profondeur, l'école est surtout un lieu d'apprentissage social où chaque élève élabore son comportement et ses réflexes à l'égard de ses semblables, dans les registres de la coopération et de la confrontation, de la solidarité et de la compétition, de l'amitié et de l'exclusion. Cet espace d'apprentissage social échappe largement à l'influence de la famille. L'enseignant y incarne l'autorité. Il l'incarne d'autant plus lorsque l'autorité «naturelle» de la famille est lacunaire ou démissionnaire. Au-delà du programme, l'enseignant éduque ses élèves par ce qu'il est, par la manière dont il se comporte et par la qualité des relations qu'il établit avec eux. Même s'il prétend se limiter strictement à l'instruction, à la «matière» ou au programme. Il est éducateur malgré lui.

Vouloir, aujourd'hui, confiner l'enseignant dans sa tâche d'instruction, ce ne serait pas seulement contredire la loi scolaire qui établit la fonction éducative de l'école – en collaboration avec la famille. Ce serait ignorer une réalité qui précède la loi. Au nom de cette réalité, la société demande aujourd'hui à l'école d'agir pour prévenir la violence qui s'exprime dans les préaux. On ne lui pardonnerait pas, demain, d'avoir été sourde à cette demande.

Laurent Rebeaud

La planification des travaux de l'Assemblée

1999	2000												2001												2002		
10 11 12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3
Travail des commissions thématiques																											
						Détermination de l'Assemblée et rédaction																					
												Adoption du projet de Constitution															



Violence à l'école: les réponses du terrain

Dossier réalisé
par Marie-Christine
Pasche Hirzel

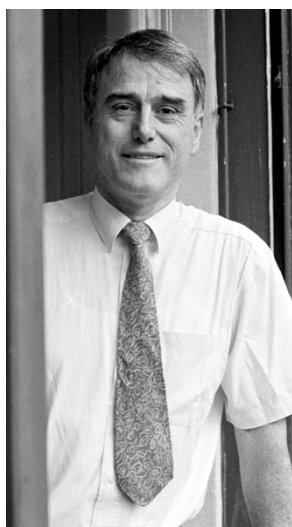
Lors de cette dernière rentrée scolaire, les médias ont davantage évoqué la violence à l'école que les programmes. On dit les enseignants dépassés et les parents très inquiets. Est-ce une réalité dans les établissements vaudois ou un fantasme d'insécurité? Comment s'exprime-t-elle, cette violence scolaire et peut-on la mesurer? Et surtout quels sont les outils à disposition de l'école, voire de la police, pour faire face à la dégradation du climat? Les questions sont nombreuses, les réponses pas toujours simples, tant la notion de violence est subjective comme le montrent les divers intervenants – policier, directeurs, médiateur, chercheur – que nous avons rencontrés. Une chose

est sûre: l'Etat, responsable de la qualité de l'enseignement et de la sécurité, ne reste pas les bras croisés devant le phénomène.



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

A Grand-Vennes, même les vitres sont couvertes de graffitis.



*Pour tenter de mieux cerner la situation dans les écoles vaudoises, nous avons visité les établissements de l'Elysée à Lausanne et de Moudon. Aucun des deux directeurs, **Philippe de Vargas** et **Claude Pidoux**, ne parle de crise aiguë ou de grave détérioration. Mais ils s'accordent à trouver l'évolution préoccupante et les mesures d'accompagnement des enseignants nécessaires.*

Sur le terrain: Moudon et l'Elysée à Lausanne

Des directeurs préoccupés mais pas au bout du rouleau

«J'aimerais d'abord souligner que l'immense majorité de mes élèves sont positifs, de bonne volonté et en progrès dans la gestion pa-

cifique des conflits qui les opposent à leurs maîtres ou à leurs camarades»: Philippe de Vargas, directeur du collège de l'Elysée à Lausanne, donne le ton de notre entretien: il sera réaliste

mais résolument optimiste. Certes les problèmes existent, liés notamment au conflit de systèmes de valeurs entre l'école vaudoise et certains enfants venus de loin qui ne trouvent pas facilement leur place ici. «Cette difficulté s'exprime surtout dans leur rapport à l'autorité, dans les relations entre garçons et filles. Et puis vous savez, dans certaines familles vaudoises aussi il est normal de taper un enfant. Comment voulez-vous qu'à son entrée à l'école, celui-ci ne soit pas déstabilisé de constater que le coup n'y est pas toléré!» Cette évolution sociale crée une situation nouvelle à laquelle les maîtres sont confrontés, parfois dans la douleur. «Tout dépend du tempérament de l'enseignant. Certains ne parlent pas de leurs problèmes, car ils se sentent diminués, pas à la hauteur. Ou alors c'est une remise en question trop forte, ils se sentent menacés

dans leur identité», explique Philippe de Vargas. Dans ces cas, les structures de soutien mises en place – ateliers pédagogiques, groupe de supervision – ne sont guère utiles.

Ne pas s'isoler

A Moudon si «le climat est en train de changer» le directeur Claude Pidoux ne parle pas de violence: «Nous échappons encore au phénomène, sans doute car notre environnement socio-culturel est plus stable que dans les grands centres urbains. La situation géographique concentrée des bâtiments scolaires y est aussi pour quelque chose, car entre les heures de classe, il y a toujours du va-et-vient».

Malgré ce constat rassurant, deux groupes de travail permanents se sont mis en place, où les maîtres traitent de la violence comme de la maltraitance, en collaboration avec des spécialistes de

la santé, de la police ou du service de protection de la jeunesse. «Les enseignants peuvent y présenter des cas concrets afin qu'on leur suggère des solutions possibles». Là comme à l'Elysée, le premier soutien est la possibilité d'échanger avec d'autres, de ne pas s'isoler. «La formation continue est bien sûr nécessaire mais elle n'est pas un appui quotidien et concret. En outre, nos enseignants ont déjà tant de cours obligatoires à suivre dans le cadre des réformes de l'enseignement qu'il est difficile pour eux d'y ajouter encore d'autres journées», précise Claude Pidoux.

D'autres solutions existent pour maintenir un climat de vie agréable à l'école: «L'Elysée a réintroduit l'heure de contact en 5^e et 6^e années, afin que les jeunes élèves apprennent à s'affirmer dans le dialogue, sans hurler. Nous avons un comité de délégués qui rencontre le directeur une fois par mois, gère une salle et assiste deux fois par an à une conférence des maîtres. C'est en effet important que les jeunes fassent ainsi un apprentissage de la citoyenneté, qu'on leur donne la parole et qu'ils puissent prendre certaines décisions les concernant», souligne Philippe de Vargas. C'est efficace, à condition que les adultes s'investissent dans la démarche, pour encadrer et motiver. La structure ne suffit pas. Enfin, l'expérience lui dicte que la conclusion d'un contrat individuel entre le directeur et l'élève, avec des objectifs bien précis, donne de bons résultats.

L'écho du terrain est donc rassurant: les directions se disent préoccupées et vigilantes, mais pas en crise. Les idées existent, les solutions aussi. «Nous ne sommes pas aux abois, nous agissons!», conclut Philippe de Vargas.

Au cœur du problème

Les médiateurs scolaires

Mis en place à l'origine pour s'occuper des affaires de drogue, les médiateurs ont aujourd'hui un rôle central dans la vie des établissements.

«Nous agissons sur les liens entre les acteurs de l'école, élèves, maîtres, parents, plutôt que sur les individus eux-mêmes puisque nous ne sommes pas des thérapeutes», note Mauro Amiguet, responsable cantonal des médiateurs. Dans cette optique, il est évident que la mission de médiation peut influencer sur la vie de l'établissement. Par des actions de prévention et de dépistage, mais surtout grâce à une écoute individuelle, de nombreux conflits peuvent être désamorcés à temps, avant qu'ils ne prennent des proportions envahissantes. «Et surtout avant que les mauvaises relations se fixent dans la durée, contribuent à exacerber les attitudes, particulièrement en collant des étiquettes à certains élèves, qui s'ingénient par la suite à correspondre à leur mauvaise réputation», souligne M. Amiguet.

Une écoute attentive

Lorsqu'il vient chez le médiateur, l'élève a toujours un problème. «Dans la plupart des cas, il s'agit de conflits avec un enseignant, des copains, sa famille ou d'une réaction forte à l'échec. Beaucoup moins souvent, nous avons affaire à des cas de toxicomanie ou de délinquance. Il est important de noter que les jeunes sans problèmes relationnels se retrouvent rarement dans une situation de rupture», constate Mauro Amiguet. Raison pour laquelle il est essentiel de considérer tout problème comme sérieux.

Comme les autres intervenants rencontrés, Mauro Amiguet ne constate pas

d'augmentation grave de la violence. «Nous ne devons pas occulter le fait que nous sommes plus sensibles à ce phénomène, davantage mis en évidence qu'autrefois. Demandons-nous également pourquoi nous voudrions que l'école soit un havre de paix dans une société de plus en plus agressive. L'école en donne un reflet et ne peut vivre en dehors d'un contexte socio-économique qui a une grande influence sur la vie des familles, donc de ses élèves. Considérant ce que certains vivent parfois, il m'arrive de m'étonner qu'ils ne soient pas plus violents», assure le médiateur.

Quelles que soient les causes du phénomène, l'important sur le terrain reste d'agir. Or, les médiateurs, qui sont souvent aux premières loges, ne peuvent le faire seuls. «A mon avis, il n'est pas utile de multiplier les intervenants, mais plutôt d'organiser le travail en réseau entre les divers métiers qui font de la prévention. Le dialogue, la complémentarité des visions, par exemple entre une infirmière et

un enseignant, est essentielle en la matière. Cette collaboration fonctionne déjà très bien dans certaines écoles, mais pas partout. Il n'y a d'ailleurs pas encore de médiateurs dans tous les établissements vaudois. Autre axe d'intervention, la formation des maîtres, qu'il faut accompagner dans une démarche difficile: comprendre et accepter que leur mission ne se borne plus à une simple transmission du savoir», conclut Mauro Amiguet.

Le théâtre à la rescousse

Les directions d'établissement de Suisse romande font de plus en plus souvent appel à «Caméléon» pour les soutenir dans leurs efforts de prévention de la violence. Caméléon est une association dédiée à la prévention par le théâtre dans les écoles qui, en 1995, après le sida, la toxicomanie, l'alcool et le mobbing, a inscrit le racket à son programme. Théâtre un peu particulier puisque les spectateurs peuvent y rajouter les scènes de leur cru. Un jeu interactif qui permet aux élèves de s'approprier la situation, d'entamer dialogue ou... polémique sur le sujet choisi.

Le scénario est soigneusement élaboré en collaboration avec des professionnels psychologues ou éducateurs. Quant au spectacle, son impact est d'autant plus important qu'il aura été précédé et suivi par un travail dans les classes.



Une forme de prévention à l'école de la Croix-d'Ouchy: des jeux de rôle avec le théâtre Caméléon.



Alain Clémence

Entre fantasme et réalité

Alain Clémence, professeur à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne, vient de terminer la première étude réalisée en Suisse romande sur la violence scolaire. Une réalité difficile à cerner, car liée à la représentation de chacun.

— On entend dire que la violence augmente à l'école. Or, peut-on affirmer cela sans définir au préalable ce qu'on entend par là?

— La question de la définition de la violence est en effet fondamentale car elle est subjective, liée à la représentation que chacun en a, en fonction de paramètres très nombreux comme l'âge, le milieu culturel, le sexe, la fonction. Tenter de mieux cerner cette notion de violence scolaire est précisément à l'origine des travaux que nous avons conduits en Suisse romande, en deux volets. D'abord auprès des directeurs d'établissements en 1997, puis auprès des enseignants et des élèves dans les mêmes établissements en 1998.

— Avez-vous réussi à en tirer une définition claire?

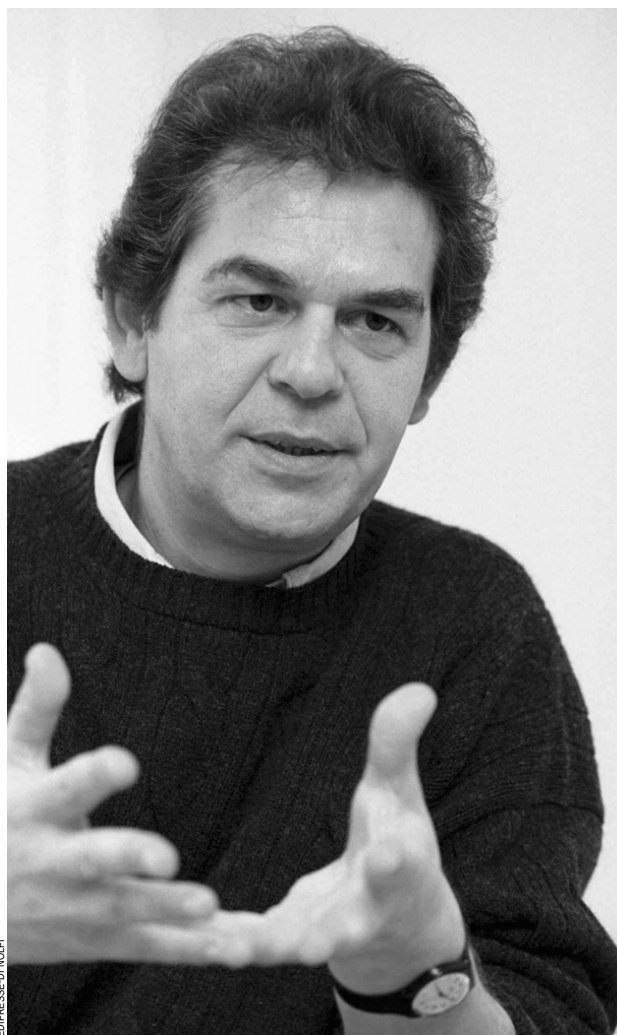
— Non, c'est impossible de par la palette très large des réactions. Tirer la langue peut déjà être ressenti comme une agression par certaines personnes. En revanche, nous avons pu dégager certaines corrélations entre des catégories de population et leur appréciation respective. Ainsi, plus les gens sont jeunes, plus leur définition de la violence est étendue, sauf chez les enseignants qui ont tous une ap-

préciation très large de l'acte violent. Dans une cotation de 1 à 5, les élèves donnent 3 à leurs bagarres. Les enseignants jugent ces dernières plus graves avec la note 4. Des avis qui se rencontrent lorsqu'il s'agit de conflits entre grands et petits.

Autre exemple, l'abus de langage est considéré comme de la violence verbale par les professeurs, pas du tout par les élèves.

— Les enseignants auraient-ils donc tendance à dramatiser?

— Je n'irai pas jusque-là mais on constate que le débat médiatique sur la violence scolaire a tendance à sensibiliser davantage les premiers intéressés à la question. On y est plus attentif, on note tout ce qui se passe et le sentiment d'insécurité tend à s'accroître. Nous devons prêter atten-



EDIPRESS/OLYMPIA

”
Le plus ennuyeux, c'est la baisse du sentiment de sécurité, notamment chez les femmes
”

tion à ce que le phénomène ne s'autoalimente.

— Pourquoi ce débat à l'heure actuelle?

— Difficile à dire précisément, il y a toujours conjonction de facteurs, mais je crois que cette question est fortement liée à la représentation de l'enfant que nous avons dans la société actuelle (représentation qui change selon l'époque): un enfant innocent, pur, auquel nous opposons l'image de

l'adolescent perversi par la télévision, les jeux vidéo et l'influence du groupe. De là naissent de nombreux conflits, tous fondamentalement liés au clivage entre l'adolescence et le monde adulte.

— Quels facteurs extérieurs peuvent-ils influencer la vie d'un établissement scolaire? On évoque souvent le travail des mères à l'extérieur, le divorce, la crise économique, la taille de l'établissement. Qu'en pensez-vous?

— Notre étude n'a montré aucun lien entre le taux d'activité des parents – mère et père – et les actes de violence, sauf lorsque le parent doit travailler par obligation financière et se trouve dans une situation économique difficile. La situation des familles séparées n'a qu'un impact limité. Tout au plus remarque-t-on que les enfants de parents divorcés sont plus agressifs vis-à-vis des enseignants, donc ces derniers plus sévères à leur égard. Quant à la taille de l'établissement, elle a indéniablement un impact sur la vie de l'école. Comme pour l'habitat, les conflits sont plus nombreux, plus exacerbés dans de grands ensembles.

— Selon votre étude, comment juge-t-on le climat dans les écoles romandes?

— Parmi les directeurs, un tiers décrit la situation comme stable, un tiers comme dégradée et un tiers comme meilleure. Vous voyez! Parmi les enseignants, 40% le considèrent comme moins bon, les femmes y étant plus sensibles que les hommes. Différence qui s'explique puisqu'elles sont aussi plus facilement victimes, notamment d'insultes. Les associations de parents jugent que le climat, déjà mauvais il y a 5 ans, est resté le même. Et les services médico-pédagogiques l'estiment assez bon.

Ce qui est plus ennuyeux, c'est la baisse du sentiment de sécurité, notamment chez les femmes, en milieu scolaire. Une réaction partagée par les élèves, mais sur le chemin de l'école. Plus ils s'éloignent du bâtiment, plus ils se sentent insécurisés. Un sentiment accru lorsqu'ils font de mauvaises notes.

— **Que peut-on faire pour lutter contre ce sentiment?**

— Beaucoup d'actions de prévention sont entreprises, plus ou moins complexes selon les établissements: depuis les programmes sur l'estime de soi, en passant par la médiation y compris entre élèves, jusqu'aux cours d'autodéfense dispensés aux plus jeunes. Mais aucun de ces programmes n'est soumis à une évaluation sérieuse. Là réside à mon avis leur grande faiblesse. On pense en général que les études sur le sujet sont superflues car on connaît le problème. Or on a vu que cerner la question est plutôt complexe, déjà en fonction de sa définition. Il me semble qu'aujourd'hui la pression médiatique engendre la pression politique. On fait donc quelque chose rapidement, sans l'inscrire

dans un cadre précis ni dans un processus. Or je crois indispensable d'inscrire ce qui se fait dans un cadre, de le soumettre à la critique et d'en assurer le suivi.

Il me semble aussi important de mieux accompagner les enseignants, déboussolés parce que les règles, la loi, ne fonctionnent plus comme avant. Il faut trouver des références claires, applicables par tout le monde. Lorsque 75% des enseignants trouvent le règlement de l'école bien fait, 50% estiment qu'il est appliqué et 30% qu'ils l'appliquent eux-mêmes, il y a un problème. A cet égard l'élaboration commune – élèves et enseignants – d'une charte d'établissement semble une bonne piste, du moins pour les bons élèves. Pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'expression orale ou écrite, il est nécessaire de valoriser d'autres démarches, qui permettent aussi de codifier puis d'appliquer les règles de vie ensemble. Mais ces démarches supposent que les maîtres acceptent d'entrer en matière sur l'aspect éducatif de leur rôle. Certains y sont réfractaires et tous ont besoin d'être accompagnés dans ce changement.

Politique du DFJ

Répondre aux défis de la société

Dès 1945, la politique de prévention s'est développée en fonction des défis lancés à l'école par l'évolution de la société. Ainsi l'hygiène dentaire, l'éducation sexuelle, les règles de circulation, la prévention des toxicomanies sont entrées en classe.

Il en va de même avec la prévention des délits et de la violence, si ce n'est que pour cette dernière l'intervention ponctuelle de spécialistes ne suffit pas.

Il s'agit aussi de former les maîtres, ce qui est fait lors de leur formation de base à l'Ecole normale ou au SPES, ou dans le cadre de la formation continue. «Cette année, la demande de cours sur le sujet a explosé et les trois jours d'ateliers d'été consacrés à ce thème étaient complets», précise Fabien Loï Zedda, secrétaire général du DFJ.

De nombreux intervenants travaillent à la prévention de la violence scolaire. Le souci du département est de mieux structurer et coordonner leurs actions. A l'heure actuelle, un groupe de conduite de santé scolaire, regroupant des représentants des médecins, des directeurs d'école, des formateurs, des infirmières scolaires, joue ce rôle sous la houlette du secrétaire général DFJ et du médecin cantonal Jean Martin. «Ce n'est pas suffisant et nous souhaitons créer une structure ad hoc, capable d'avoir une vision d'ensemble de tout ce qui se fait autour du thème violence, mais aussi de développer des démarches communes», souligne Fabien Loï Zedda. C'est pourquoi la création d'un Office cantonal de prévention est à l'étude.

• Suite du dossier à la page 11



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

Dans les petits établissements, les conflits sont plus faciles à régler.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1715	Inspecteur scolaire de l'enseignement spécialisé cl. 29-31 100%	Activité: vous êtes chargé de la coordination pédagogique et de l'inspection des institutions ou des classes accueillant des enfants handicapés ou en difficultés scolaires. Vous êtes également le référent du service dans différents domaines. Indispensable: brevet vaudois de l'enseignement spécialisé ou titre équivalent ou licence en sciences de l'éducation ou en psychologie. Expérience de 10 ans. Age minimum: 35 ans.
1725	Webmaster (Adjoint B ou C, cl. 24-30) 50% (peut être évolutif)	Activité: vous développez et mettez à jour le site faîtier de l'Etat de Vaud et vous exercez une surveillance générale sur les autres sites de l'administration. Vous participez aux séances de coordination du Bureau d'information et de communication ainsi qu'aux séances élargies de la Chancellerie. Indispensable: de formation universitaire ou équivalente, vous apportez une expérience préalable dans la gestion de sites Internet. Vous en maîtrisez les outils. Votre connaissance des langues (allemand, anglais) et votre intérêt pour le service public vous dotent naturellement du sens de la communication utile à cette fonction. Adresse: Bureau des ressources humaines de l'Etat de Vaud, ch. de Mornex 38, 1014 Lausanne. (Rens.: M. Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier — tél. 021/316 40 64). Date limite des envois: le 25 septembre 1999.
1736	Economiste cl. 24-28 100%	Activité: vous renforcez les compétences du Service de la formation professionnelle dans les aspects financiers de la gestion du concordat intercantonal (comptabilité analytique et financière de la Haute école vaudoise). Indispensable: licence en sciences économiques et pratique de 3 ans ou diplôme ESCEA avec expérience de 6 ans. Bonnes connaissances de l'allemand.
1714	Maître d'enseignement professionnel A ou B cl. 23-28 100%	Activité: au sein de l'Ecole technique, Ecole des métiers de Lausanne, vous êtes chargé de diriger la division de mécanique comprenant deux sections. Vous enseignez les branches techniques à des élèves apprentis ainsi qu'à des élèves de maturité professionnelle. Indispensable: diplôme d'ingénieur EPF ou diplôme d'ingénieur ETS en mécanique ou en électricité. Vous disposez d'une solide expérience industrielle et possédez de bonnes aptitudes en organisation et en gestion du personnel. Intérêt pour la pédagogie. Souhaité: diplôme de maître professionnel, âge 30 à 40 ans.
1710	Secrétaire juriste cl. 22-25 Juriste cl. 24-28, 100% ou 50%	Activité: le titulaire est chargé de veiller à l'application de la législation fédérale relative à la protection des travailleurs, dans le domaine des conditions de travail, du harcèlement, du mobbing et de la lutte contre le travail au noir. Il conseille les employeurs et les travailleurs sur le plan juridique et suit les procédures d'extension des conventions. Indispensable: doctorat en droit, à l'aise dans le domaine du droit du travail et de la protection des travailleurs. Ce poste exige de l'entregent, une capacité de communication et de persuasion, de l'autonomie et de l'esprit de décision.
1733	Concepteur en informatique cl. 23-26 100%	Activité: mise en place, développement et maintenance d'applications informatiques, bureautiques et télématiques répondant aux besoins de gestion de l'Ecole des HEC. Gestion de la sécurité du système informatique et assistance bureautique auprès du personnel administratif et des enseignants. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste programmeur avec pratique de 2 ans ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Expérience dans le développement de projets importants et du développement d'applications web. Maîtrise d'Omnis et Merise. Langue maternelle française et très bonnes connaissances d'anglais. Souhaité: pratique d'outils de conception type Silverun ou Windesign.
1663	Contrôleurs d'impôts cl. 20-22 100%	Activité: vous assurez le contrôle des déclarations des sociétés de capitaux, des associations et fondations réparties dans tout le canton. Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôts B ou un CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et expérience de 12 ans environ dans des activités comptables, fiscales ou bancaires, ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire avec maîtrise de la comptabilité et de la fiscalité.

1713	Ingénieur C cl. 22-25 Technicien cl. 18-20, 100%	Activité: vous effectuez, au sein de l'Ecole technique, Ecole des métiers de Lausanne, les tâches suivantes: planification, installation, gestion de réseaux Novell, NT et des composants actifs associés (routeurs, switches), configuration, maintenance de stations de travail sous Windows 95/98/NT, Linux, Unix ainsi que planification et suivi de projets d'extensions de câblage informatique. Indispensable: vous êtes ingénieur HES (ETS), technicien ET avec une expérience professionnelle des réseaux informatiques, vous êtes apte à travailler en équipe en collaboration avec les enseignants et les étudiants, vous avez un sens marqué pour les responsabilités et une prédisposition naturelle pour la communication.
OMSV	Chargé de recherche 50%	Activité: vous participez à des études statistiques concernant la clientèle et les prestations du programme de maintien à domicile et de prévention, offrez un support technique et logistique pour des projets institutionnels et ponctuels et vous prenez en charge les tâches de logistiques de la division (rédaction, envoi de lettres...). Indispensable: formation universitaire ou parcours professionnel jugé équivalent, expérience en informatique (Excel, PowerPoint et FileMaker – connaissances de SPSS et SAS souhaitées), notion de statistique. Un cursus de géographie ou de sciences sociales est un atout. Vos qualités: précision et rigueur dans le traitement des chiffres, capacité d'analyse et de synthèse, disponibilité et rapidité. Adresse: OMSV, Mme Valérie Blanc, R&S, av. de Provence 4 – 1007 Lausanne. Date limite des envois: le 30 septembre 1999.
1724	Surveillant chef d'équipe cl. 17-19 100%	Activité: la raison d'être du poste est de donner aux détenus un encadrement, tant collectif que personnalisé, par une discipline principalement physique (exercice du sport et des activités de plein air). Le titulaire stimule et motive les détenus à prendre part à des activités ludiques et interactives. Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant ou s'engager à l'obtenir dans un délai de quatre ans. Pratique professionnelle de 10 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire, ainsi que connaissance d'une langue étrangère et de l'informatique.
1718	Educateur de la petite enfance cl. 15-17 3 postes (2 à 90%, 1 à 50-60%)	Activité: vous travaillez à la Garderie Carambole auprès d'enfants âgés de 18 mois à 5 ans. Indispensable: diplôme d'éducateur EESP ou IPGL 2000 et expérience.
1719	Contrôleur d'impôt C cl. 14-16 100% (2 postes)	Activité: vous assurez pour la Commission d'impôt et Recette de Nyon, de manière autonome, les différents travaux concernant le contrôle et l'imposition des déclarations des personnes physiques pour l'un des postes et l'imposition des gains immobiliers pour l'autre poste. Indispensable: vous avez idéalement une expérience professionnelle en qualité de contrôleur d'impôt D d'environ 3 ans ou un CFC d'employé de commerce et une pratique de 6 à 9 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires. Lieu de travail: Nyon.
1737	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: vous assumez la tenue du secrétariat de manière autonome (correspondance, courrier) et vous prenez les procès-verbaux de diverses séances. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique respective de 6 ans et 11 ans, orthographe sûre, bonnes connaissances de l'informatique et de la langue allemande. Pas d'inscription au casier judiciaire, discrétion et précision.
CEP	Secrétaire/ Assistante de formation 80% à 100%	Activité: nous vous offrons des conditions de travail stimulantes et une activité indépendante au sein d'une petite équipe. Indispensable: vous possédez un CFC de commerce ou un diplôme de secrétariat, et maîtrisez les outils bureautiques MS-Office (Word et Excel), une messagerie électronique et l'utilisation de bases de données. Votre sens de l'organisation est sans faille et vous savez agir avec rapidité et fiabilité. Votre autonomie se conjugue à un sens aigu de la coordination et du travail en équipe. Adresse: Centre d'Education Permanente pour la fonction publique (CEP), rue de Maillefer 37, 1052 Le Mont-sur-Lausanne — tél. 021/648 77 55.
1728	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: vous êtes chargé de l'administration du personnel de l'institut (formalités d'engagement, absences, accidents, assurances etc.), de la correspondance, de la dactylographie de rapports, de la réception, du téléphone ainsi que de l'organisation de conférences et séminaires. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans, excellentes connaissances orales et écrites d'anglais, y compris rédaction. Bonnes connaissances informatiques et excellente organisation. Souhaité: bonnes connaissances d'allemand.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1726	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: le titulaire tient la comptabilité du service et a la responsabilité de 2 ou 3 personnes. Il saisit les données comptables, traite les factures, effectue les paiements et apporte son aide à la gestion et au suivi des budgets. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique respective de 6 ans et 11 ans dans le domaine de la comptabilité. Pratique dans l'utilisation des outils informatiques courants (Word/Excel/Lotus Notes) et des logiciels comptables.
1721	Employé principal d'administration cl. 14-16 50%	Activité: vous assumez de manière autonome le secrétariat de la direction du laboratoire et remplacez, pendant son absence, la personne chargée de la gestion des rapports d'analyses. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, maîtrise de Word et d'Excel, aisance rédactionnelle, bonne orthographe, ainsi que facilité de contact. Très bonnes connaissances des langues allemande et anglaise, parlées et écrites. Spécificité: flexibilité dans les horaires – activité à 100% lors des remplacements, min. 7 semaines par année.
1732	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: tâches de secrétariat telles que correspondance, classement, organisation de séances, prise de procès-verbaux, tenue à jour de divers fichiers informatiques, mise à jour des agendas des différents chefs de projets, ainsi que centrale téléphonique et courrier. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équivalent, expérience de 2 ou 3 ans dans un secrétariat, excellente orthographe, aisance dans la rédaction. Maîtrise informatique: Word 7.0, PowerPoint 7.0, Excel 7.0 et FileMaker (un plus). Autonomie, dynamisme et résistance au stress.
1723	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: vous assumez la gestion administrative des dossiers des requérants d'asile et admis provisoires. Ce poste est évolutif, le titulaire sera vraisemblablement amené à gérer une petite équipe de traiteurs. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique, excellente orthographe, maîtrise des outils informatiques courants et capacité à rédiger. Souhaité: maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères.
1722	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travaux administratifs tels que correspondance, dactylographie, prise de procès-verbaux, réception et téléphone, traitement des dossiers de dénonciations. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans d'expérience, maîtrise des outils informatiques (Word/Excel), orthographe sûre et aisance relationnelle. Lieu: Nyon.
1735	Employé d'administration cl. 10-12 55%	Activité: le titulaire seconde le responsable de la logistique d'une école et assume la responsabilité d'un centre de production de documents scolaires. Il est appelé à concevoir la présentation de certains documents, à en planifier le tirage, à en organiser le stockage et la distribution. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec expérience de 5 ans et capacité à organiser son travail de manière autonome. Aptitude à gérer son temps de travail en fonction des besoins dictés par la vie d'une école. Souhaité: connaissances informatiques: Word, Excel, PowerPoint sur Windows NT, Lotus Notes, Eco 400 (gestion fichier élèves).
1734	Employé d'administration cl. 10-12 50% (de préférence l'après-midi)	Activité: au sein du greffe central, vous êtes responsable de la logistique et de la gestion des dossiers clôturés au sein de l'office. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Lieu: Morges.
1727	Employé d'exploitation cl. 4-6 Employé d'exploitation spécialisé cl. 8-10 50%	Activité: enregistrement, copie et contrôle de cassettes audio et vidéo, aide à la mise sous pli du courrier et de documents, nettoyage hebdomadaire et entretien courant (petites réparations) des installations et des appareils fixes. Collaboration à l'installation du matériel lors de cours et manifestations, transports divers au moyen d'un bus, ainsi que travaux ponctuels sur demande. Indispensable: être âgé de 20 ans au moins, sens et goût pour le travail soigné et la technique. Souplesse, adaptabilité et résistance physique (transports et manutention).



Prévention

Que fait la police?

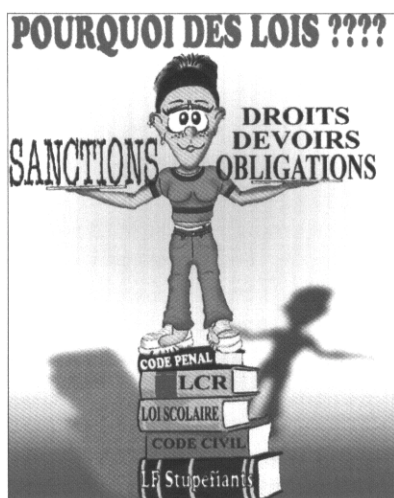
Dès la rentrée scolaire, la brigade des mineurs lance un nouveau programme de prévention des délits dans toutes les classes de sixième année du canton.

Une démarche systématique, qui existait jusqu'en 1993, avant de devenir plus occasionnelle puis de disparaître complètement en 1997 et 1998.

«Autrefois les conférences étaient données par les seuls membres de la brigade. Cela représentait un trop grand investissement en temps pour une équipe de 16 personnes, explique le commandant Christen, chef de la brigade des mineurs. Afin d'atteindre l'objectif fixé d'une visite systématique dans toutes les classes concernées, nous avons cette fois fait appel à des volontaires, anciens de la brigade des mineurs, de la police ou de la gendarmerie. En tout quinze personnes qui visiteront une vingtaine de classes chacune sur tout le territoire cantonal, excepté à Lausanne, où cette démarche est assumée par la Brigade municipale de la jeunesse». Ces volontaires ont reçu une formation pédagogique de trois jours, assumée par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Celui-ci soutient à fond cette action, en assumant notamment une partie des frais financiers.

Pourquoi avoir choisi de visiter les enfants de 6^e année? «Entre 11 et 12 ans, les enfants sont assez grands pour entendre les messages que

nous voulons faire passer et assez jeunes pour y être encore réceptifs. Plus tard, ils n'ont pas la même écoute. Avec des adolescents nous risquerions de rencontrer des jeunes qui ont déjà eu affaire à la police. Nous pensons que l'impact ne se-



rait alors pas le même et le dialogue plus difficile», précise M. Christen.

Les délits
sont punissables

Elaboré par la brigade des mineurs et le DFJ, le nouveau programme permet d'aborder plusieurs thèmes comme la violence, le vol à l'étalage, la fugue, le recel, le racket ou les graffitis. Deux de ces sujets pourront être abordés dans chaque classe, après une présentation de la police et du Tribunal des mineurs. «L'idée est d'expliquer aux enfants que les délits sont punissables, comment et par qui. Ils doivent savoir ce qu'ils risquent en ne respectant pas la loi. Mais aussi compren-



PHOTOS SP



Dans leurs interventions, les animateurs peuvent utiliser plusieurs moyens didactiques, illustrés par l'un des leurs, l'appointé de gendarmerie Yvan Ruchet.

dre que la police et la justice existent aussi pour les aider». Ainsi on leur dira que dessiner sur les murs d'autrui n'est pas autorisé, que garder chez soi des objets volés peut leur attirer de gros ennuis ou que la fugue, qui n'est pas un délit, est néanmoins une mauvaise solution aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur famille ou à l'école. Un fascicule est distribué aux élèves, afin qu'ils gardent quelque chose de cette rencontre et disposent de coordonnées utiles en cas de problème. «Nous précisons qu'ils ne doivent pas avoir peur de parler à quelqu'un. Ce peut être le médiateur ou l'infirmière scolaire, le Service de la protection de la jeunesse, une

personne de confiance, la police ou les bénévoles de SOS-enfants».

Enfin un concours donne une touche ludique à la présentation et devrait engager les enfants à être attentifs puisque les questions portent sur les explications données, avec à la clef une chance de gagner un VTT lors du tirage au sort qui aura lieu en fin d'année scolaire. La police cantonale espère ainsi contribuer à l'effort de prévention fourni par de nombreux intervenants, enseignants, infirmières et média-

teurs, afin d'améliorer une situation qualifiée par le commandant Christen de «mauvais climat plutôt que de délinquance» dans les écoles vaudoises.

Histoire d'un faux scoop

Trois jours de polémiques publiques pour une lecture trop rapide dans les données d'un programme informatique.

Mardi 14 septembre



(Le Matin)

Mercredi 15



(Le Matin)



(24 Heures)

Jeudi 16



(La Liberté)



(Le Matin)



(Le Nord vaudois)

Premier épisode. *Le Matin* du mardi 14 septembre annonce sur ses affichettes le scoop du jour: les enseignants vaudois sont payés 300 francs par heure supplémentaire! Dans le journal, une photo en couleurs du député Philippe Leuba, membre de la commission des finances et auteur d'une interpellation à ce sujet.

Les enseignants épinglés

L'article, signé Denis Pittet, ne dit pas pourquoi M. Leuba a réservé l'exclusivité de sa découverte au *Matin*. Sous le titre «L'heure sup à 300 fr.», il ne vérifie pas la chose au-delà des sources brandies par le député dénonciateur. Il se borne à donner la parole au chef du Département des finances, Charles Favre, qui reconnaît que «ces chiffres sont pour le moins étonnants». Et rappelle que, pour les fonctionnaires qui ne sont pas enseignants, l'«heure sup» est plafonnée à 42 francs. Les enseignants, au bénéfice d'un régime particulier, sont épinglés.

Tout le monde est secoué. Dans l'administration, ceux qui n'ont pas *Le Matin* voient circuler force photocopies de l'article. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, qui siègent ce jour-là, n'en reviennent pas.

Deuxième épisode. Le lendemain matin, mercredi 15 septembre, *Le Matin* répand le doute. Il fait état d'un «long» communiqué du Département de la formation et de la jeunesse, et cite Francine Jeanprêtre, cheffe du même département, qui affirme que les heures supplémentaires sont généralement payées aux enseignants entre 20 et 50 francs. Il cite également Philippe Leuba, pour lequel il n'y a pas de doute, puisque ses

chiffres ont été «confirmés par le Service du personnel». *Le Matin* se place au-dessus de la mêlée qu'il a provoquée, avec ce titre: «Enseignants vaudois: des chiffres confus et un tarif compliqué.» L'article est orné d'une nouvelle photo de Philippe Leuba. Légende: «Philippe Leuba y croit dur comme fer». Sous-entendu: nous, on n'est plus tellement sûrs d'y croire. Manière, pour le journal, de se dédouaner pour le cas où le scoop du mardi se révélerait être un tuyau crevé.

Philippe Leuba épinglé

Ce même mercredi matin, les principaux journaux vaudois montrent qu'ils croient davantage aux chiffres du DFJ qu'à ceux du Service du personnel brandis par Philippe Leuba. Ils s'en prennent au député, non sans rappeler qu'il est candidat au Conseil national. Titre du *Temps*: «Philippe Leuba joue sa crédibilité». Titre de *24 Heures* (entre guillemets): «L'autogol de l'arbitre libéral».

Troisième épisode. Jeudi matin, 16 septembre, tout est clair. Les chiffres de Philippe Leuba étaient faux. Il les avait bel et bien fait vérifier par le Service du personnel, mais celui-ci a commis la même erreur que le député. Il a divisé le supplément de salaire mensuel par le nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires. Charles Favre, chef du Département des finances auquel est rattaché le SPEV, s'en est excusé devant le Grand Conseil. Et Philippe Leuba a retiré son interpellation.

Les journaux régionaux, qui avaient raté les deux premiers épisodes, savent désormais à quoi s'en tenir. *Le Nord vaudois* publie une

brève dépêche de l'ATS sous le titre «L'affaire se dégonfle». *La Côte*, *La Presse* et *La Liberté* reprennent en chœur un article de Justin Favrod qui résume toute l'histoire sous le titre «Les enseignants ne s'engraissent pas en travaillant davantage». Cet article donne une explication plausible de l'erreur dont ont été victimes à la fois Philippe Leuba et le Service du personnel: «Dans *Zadig* (le programme informatique qui gère les salaires du personnel de l'Etat), le coût des enseignants est calculé par mois, mais le nombre d'heures supplémentaires est noté par semaine». Les fiches de paie extraites de *Zadig* indiquent le nombre de périodes hebdomadaires et le salaire mensuel. Le calcul du salaire mensuel est correct, mais l'opération n'est pas visible sur la fiche.

Le SPEV épinglé

24 Heures et *Le Temps* font état des excuses de Charles Favre, non sans épingler au passage le Service du personnel.

Quant au *Matin*, il publie en première page une photo du ministre des finances dans une pose dubitative, et titre «Zéro pointé pour Favre». Cette fois, la chose est claire: *Le Matin* annonce que les chiffres de Philippe Leuba étaient faux, que Charles Favre s'excuse auprès des profs, et conclut qu'il reste «une fâcheuse impression de «pas très sérieux» au sein du fonctionnement interne de l'Etat».

C'est une histoire de gens pressés (de sortir un journal, de paraître dans le journal, de donner satisfaction à un député...). Ce que cette histoire ne dit pas, c'est combien de citoyens, qui ne lisent pas tout leur journal chaque jour, en resteront à la première «information» du *Matin* du 14 septembre.

LR

Votation cantonale du 24 octobre

Pour un Centre de traitements psychiatriques à Yverdon

Le projet de Centre de traitements psychiatriques, à Yverdon-les-Bains, est destiné à remplacer l'actuel Hôpital psychiatrique de Bellevue. Son coût dépassant 20 millions de francs, il est soumis au peuple le 24 octobre prochain en vertu du référendum financier obligatoire.

Selon cette nouvelle disposition, introduite l'automne dernier dans la Constitution vaudoise, toute décision du Grand Conseil entraînant une dépense supérieure à 20 millions de francs doit en effet être soumise au peuple. Or la construction du Centre de traitements psychiatriques coûtera un peu plus de 21,6 millions.

Répondre aux besoins de santé de la population

Le projet de nouveau Centre de traitements psychiatriques, à Yverdon-les-Bains, a été adopté à l'unanimité au Grand Conseil et n'a suscité aucune opposition. Il est destiné à remplacer l'Hôpital psychiatrique de Bellevue, qui dessert l'ensemble de la région du Nord vaudois et ses 125'000 habitants. Si le peuple vaudois dit oui le 24 octobre, il sera construit à l'avenue des Sports, dans l'ancien quartier d'HPI, à proximité immédiate du centre d'Yverdon, et mis en service en été 2002.

Particulièrement vétuste, l'Hôpital de Bellevue, situé à la périphérie d'Yverdon,

ne correspond plus aux normes actuelles, ni en matière de construction et de confort, ni en matière d'accueil et de traitement des patients. La psychiatrie a en effet beaucoup évolué ces dernières décennies, avec l'apparition de nouveaux médicaments. Hier, les patients étaient mis à l'écart de la société pendant de longues durées. Aujourd'hui, ils peuvent être soignés beaucoup plus rapidement et plus efficacement: la durée de leur séjour à l'hôpital diminue, le contact avec leurs proches joue un rôle important dans la thérapie, les structures ambulatoires prennent le relais de l'hôpital pour la suite des traitements. Le nouveau Centre de traitements psychiatriques permettra de répondre aux besoins des patients et à la pratique actuelle de la psychiatrie.

Eviter l'exclusion des patients psychiatriques

Les anciens hôpitaux psychiatriques ont tous été construits à l'extérieur des cités. C'était un signe d'exclusion des malades mentaux et de l'impuissance de la médecine à les soigner. Aujourd'hui l'hôpital psychiatrique s'installe en ville afin d'éviter l'isolement des patients et de favoriser leur réinsertion sociale. L'emplacement de l'hôpital psychiatrique joue à cet égard un rôle cru-

L'implantation du futur hôpital, au centre d'Yverdon, favorisera l'accueil et le travail en réseau avec les autres institutions sanitaires de la région.

Le coût du projet

Le nouvel hôpital abritera 66 lits, soit 12 lits de plus qu'à l'actuel Hôpital de Bellevue. Cette capacité d'accueil a été calculée pour pouvoir répondre aux besoins à moyen et à long terme. Les effectifs du personnel seront adaptés à cette nouvelle situation: 13 postes supplémentaires sont prévus.

Tout a été entrepris pour assurer le meilleur rapport qualité-prix du projet. Le coût de construction (21,6 millions) est comparable à celui de constructions similaires. Il reviendra légèrement moins cher au mètre cube que les EMS ou foyers médicalisés dernièrement construits en Suisse, dont les programmes de construction sont comparables du point de vue des types de chambres et des locaux communs.

cial. Pouvoir s'y rendre facilement, en particulier par les transports publics, est encore plus important que pour un autre type d'hôpital pour deux raisons majeures:

1. Les patients séjournent en moyenne plus longtemps dans un hôpital psychiatrique que dans un autre type d'hôpital.
2. En psychiatrie, la famille et les proches participent souvent au processus de prise en charge du patient.

Par ailleurs, les patients psychiatriques qui doivent se rendre dans un centre de soins ambulatoires sont souvent sous médicaments. Ils ne peuvent donc pas conduire et doivent recourir aux transports publics.

L'implantation du nouveau Centre de traitements psychiatriques au centre d'Yverdon, au cœur de la région du Nord vaudois et des transports publics qui la desservent, facilitera également le travail en réseau avec les autres institutions sanitaires de la région.

Pourquoi ne pas rénover l'Hôpital de Bellevue?

L'Hôpital de Bellevue est situé sur une parcelle dont la surface constructible n'autorise pas les agrandissements indispensables. Par ailleurs, la conception du bâtiment ne permet pas de l'adapter aux normes actuelles, ce qu'on a pu faire ailleurs, à Cery, par exemple. Il faudrait entièrement démolir les structures intérieures de l'hôpital pour tout reconstruire. Ce serait extrêmement coûteux pour un résultat insatisfaisant. En conséquence, il est prévu de vendre la propriété de Bellevue.

Fabien Dunand



Les décisions de la quinzaine

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Projet de mandat de prestations pour l'Université: étude à approfondir

La Commission extraparlamentaire qui avait été chargée, en septembre 1998, d'examiner le nouvel avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne (LUL) s'est prononcée contre l'introduction d'un «mandat de prestations» liant l'Etat à l'Université. Dans son rapport, elle propose plutôt que l'Etat et l'UNIL s'accordent sur des objectifs, des projets et des indicateurs par le biais d'une «convention d'objectifs». Elle se montre par ailleurs favorable à une harmonisation du statut des étudiants et des enseignants entre Lausanne et Genève. Prenant acte de ce rapport, le Conseil d'Etat a chargé le Département de la formation et de la jeunesse d'organiser la poursuite de la réflexion, sans renoncer à l'idée de contrat de prestations, et en approfondissant l'étude des avantages et des inconvénients des différentes formules proposées.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Avant-projet de loi fédérale sur la formation universitaire aux professions médicales

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation du Département fédéral de l'intérieur au sujet de l'avant-projet de loi fédérale sur la formation universitaire aux professions médicales. Il soutient dans les grandes lignes le projet de loi qui offre une nouvelle souplesse en remplaçant, entre autres, la formation professionnelle fondée sur une liste de disciplines par des définitions d'objectifs de formation à atteindre par les nouveaux diplômés. Le Conseil d'Etat émet néanmoins quelques remarques demandant notamment qu'une mesure concertée permette de trouver une solution face aux différences intercantionales dans l'accès aux études de médecine. Il exprime aussi une inquiétude concernant la mobilité des étudiants qui pourrait être freinée par le projet actuel de la Confédération.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Prévention des mauvais traitements envers les enfants et les adolescents

Le Conseil d'Etat a autorisé, sans se prononcer sur le fond, la diffusion d'un rapport de la Commission cantonale de prévention des mauvais traitements envers les enfants. Ce rapport présente un concept de prise en charge et de prévention des mauvais traitements envers les enfants et les adolescents. Il classe notamment les types de mauvais traitements en 4 catégo-

ries: mauvais traitements physiques, mauvais traitements psychologiques, carences affectives et/ou de soins, et abus sexuels. Cette classification apporte une clarification opératoire. Sur cette base, le rapport émet plusieurs recommandations pratiques allant dans le sens d'une meilleure prévention, d'une meilleure formation des professionnels concernés et d'un meilleur dépistage des mauvais traitements dont peuvent souffrir les enfants. Le DFJ est chargé de préparer la suite que donnera le Conseil d'Etat à ce rapport.

Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021/316 53 00

Aide financière aux communes selon la loi scolaire: critères pour 1999

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté fixant pour 1999 les critères de répartition de l'aide financière aux communes prévue à l'article 114a de la loi scolaire du 12 juin 1984. Le Département de la formation et de la jeunesse avisera les communes du montant dû par chacune d'elles pour cette contribution, du montant attribué par l'aide financière et du montant découlant de la différence à payer ou à encaisser.

Fabien Loi Zedda, Secrétaire général, 021/316 30 02

Réponse à Philippe Martinet sur la maturité «socio-pédagogique»

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Philippe Martinet, concernant la mise sur pied d'une «prétendue maturité socio-pédagogique». Il rappelle que la maturité spécialisée a été instituée dans le cadre du projet EVM, dans la perspective de l'admission aux formations tertiaires des domaines de la santé, de l'enseignement socio-éducatif et artistique. Le Conseil d'Etat a confirmé à plusieurs reprises sa volonté de mettre en œuvre progressivement cette formation. Le Canton de Vaud tient à ce que l'accès aux Hautes écoles spécialisées soit de sa compétence, en particulier que la future Haute école pédagogique (HEP) ne soit pas réservée exclusivement aux porteurs de la maturité académique issus des Ecoles de maturité des gymnases, mais continue à être également possible pour des élèves issus des Ecoles de diplôme de ces mêmes gymnases.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

15 millions de francs pour le programme de réallocation de ressources

Soucieux de ne pas empêcher une volonté d'innovation de l'Administration cantonale vaudoise et confronté d'autre part à une situation financière extrêmement délicate, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le montant à disposition des projets touchant au programme de réallocation à 15 millions de francs. Ceux-ci doivent répondre à l'une des 3 lignes fixées par le Conseil d'Etat:

- l'assainissement des finances publiques,
- la prise en charge des conséquences sociales de la démarche d'économies,
- le financement de prestations nouvelles ou le renforcement de prestations existantes.

L'idée de ce programme date du mois de juillet 1996. Il a démarré au 1^{er} janvier 1998. Il est prévu pour une durée maximale de 5 ans.

Chancellerie d'Etat, 021/316 40 04

Compensation des heures manquées lors de la grève de l'automne 1998

En réponse à une interpellation du député Bertrand Clot sur la compensation des heures chômées par les fonctionnaires qui ont participé à la grève du 6 octobre 1998, le Conseil d'Etat indique que, selon ses informations, 4'213 fonctionnaires ont effectivement arrêté le travail, dont 3'193 au DFJ. La plupart des heures manquées ont été compensées en temps de travail, et plus rarement sous forme de retenue de salaire. Le Conseil d'Etat conclut que l'accord passé dans ce domaine avec les syndicats a été respecté et qu'il n'y a pas lieu d'engager une action supplémentaire.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

Discriminations au préjudice des couples non mariés: vers des solutions ponctuelles

Le Conseil d'Etat se déclare sensible aux discriminations, notamment d'ordre pratique, que peuvent rencontrer les couples non mariés et qui ont fait l'objet de deux interpellations des députés Michel Glardon et Marianne Huguenin, ainsi que d'un courrier de l'association VoGay. Il estime que ces problèmes doivent être résolus de manière ponctuelle, dans chaque situation où une pratique discriminatoire s'avère injustifiée. Il met sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les modifications législatives particulières nécessaires et possibles dans ce contexte. Le Conseil d'Etat rappelle cependant que l'institution du mariage constitue le fondement de la famille et mérite de ce fait une reconnaissance particulière.

Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, 021/316 40 62

Pas de privilèges judiciaires pour les politiciens vaudois

En réponse à l'interpellation Anne Décosterd «relative aux éventuels privilèges judiciaires dont pourraient jouir les politiciens vaudois», le Conseil d'Etat rappelle le principe de la séparation des pouvoirs et relève que le Ministère public, qui s'est inquiété régulièrement du retard pris dans certains dossiers, n'a jamais constaté que des retards de procédure tendaient à favoriser volontairement un justiciable et encore moins à privilégier des politiciens ou des hauts fonctionnaires. Si certaines affaires ont reçu un traitement anormalement long, ceci est à attribuer à la surcharge qu'a connue la justice ces dernières années et qui devrait se résorber grâce à la mise en œuvre de la Réforme de l'organisation judiciaire, actuellement sur les rails.

Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication, 021/316 40 62

Projet de télévision régionale pour l'Expo.01: oui sous conditions

Consulté par l'Office fédéral de la communication sur une demande de concession de la société Canal 2001 pour un projet de télévision régionale émettant dans le périmètre de l'Expo.01, le Conseil d'Etat n'émet pas d'objection de principe. Il demande néanmoins à la Confédération de prendre en compte les réserves formulées par d'autres cantons concernés quant aux problèmes que le nouvel émetteur pourrait poser aux stations de télévision locales déjà actives dans ces cantons.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Arrêts domiciliaires: deux règlements pour le projet pilote

Le Conseil d'Etat a approuvé deux projets de règlements concernant les arrêts domiciliaires. Les condamnés vaudois à des peines de 1 à 6 mois et les condamnés en fin de peine pourront désormais, pour la durée du projet pilote, effectuer leur peine à domicile. Les deux règlements sont le fruit d'une élaboration conjointe entre les cantons latins concernés par le projet. Ils fixent les conditions d'admission et les modalités d'exécution de cette nouvelle forme d'exécution, pour laquelle les premiers condamnés sont en cours de sélection.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

DINF

Département des infrastructures

Application de la loi sur les marchés publics dans les communes

Le député Jacques Perrin a interpellé le Conseil d'Etat sur les instructions données aux communes après l'entrée en vigueur de la loi sur les marchés publics et sur sa volonté de renforcer le contrôle des pratiques. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique les moyens mis en œuvre (envoi de documentation, séances d'information, conseils particuliers, etc.) et annonce la mise en production d'un site Internet, ainsi que la réalisation d'un guide à l'échelle romande. Les communes qui appliqueraient mal les règles risquent un recours; à cette date, il y en a eu sept au Tribunal administratif.

Jean-Luc Perret, Secrétaire général, 021/316 70 03

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Baisse des subventions fédérales pour des institutions s'occupant de toxicomanes

Le Conseil d'Etat relève, en réponse à une interpellation de la députée Suzi Dulex, que la diminution des subventions fédérales met les institutions du type du Centre du Levant dans une si-

tuation très préoccupante. Le Conseil d'Etat accorde une très grande importance aux mesures de traitement et de réinsertion dispensées par ces institutions. Si le nouveau modèle de financement actuellement mis en consultation auprès des cantons devait impliquer un effort cantonal accru, le Conseil d'Etat pourrait l'envisager. Néanmoins, il n'envisage pas de se substituer entièrement à la Confédération dont le désengagement ne lui paraît pas admissible.

Françoise Favez, adjointe, Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 16

Pas question de différer l'octroi de 73 postes supplémentaires au CHUV

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Noël Crausaz dont le titre donnait à penser que l'octroi des 73 postes supplémentaires accordés le 12 mai dernier serait différé. En l'occurrence, 30 postes étaient déjà pourvus au 30 juin, alors que le total de 73 sera atteint d'ici octobre prochain. Sur la question du financement, l'intention du Département de la santé et de l'action sociale est de pérenniser ces postes nouveaux dès le budget 2000.

Thierry Blanc, Service de la santé publique, 021/316 42 02

DEC

Département de l'économie

Le Conseil d'Etat veut que les casinos de catégorie B soient économiquement viables

En réponse à une consultation fédérale sur les ordonnances d'application de la loi sur les maisons de jeux, le Conseil d'Etat estime que les casinos au bénéfice d'une concession B (petits jeux) sont par trop défavorisés par rapport à leurs concurrents de catégorie A (grands jeux). Le gouvernement vaudois pense qu'il est indispensable que les «Kursaa» classés en catégorie B restent économiquement viables. De plus, il se déclare «profondément étonné» que les ordonnances soient muettes sur le rôle des cantons.

Anne-Lise Moullet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00

Loi sur le travail: le Conseil d'Etat demande des règles plus précises

Prenant acte des positions totalement divergentes entre partenaires sociaux vaudois sur les projets d'ordonnances fédérales d'application de la loi sur le travail, le Conseil d'Etat constate que ces textes manquent de précision et se prêtent à des interprétations diverses. Il critique notamment les chapitres relatifs au travail sur appel, à la flexibilité, et au travail de nuit et du dimanche.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

Emplois temporaires subventionnés autorisés à titre exceptionnel dans les pays de l'Est

Suite à une résolution de la députée Odile Jaeger, le Conseil d'Etat a accepté d'étendre, à titre dé-

rogatoire exceptionnel, l'octroi de postes d'emploi temporaire subventionnés dans les pays de l'Est à certains bénéficiaires du Revenu Minimum de Réinsertion (RMR). Cette possibilité sera réservée à des chômeurs qualifiés, susceptibles de faire valoir une expérience professionnelle dans un cadre de coopération et devra concrètement favoriser la reprise d'un emploi durable. Ces prestations seront, de plus, soumises à l'accord des autorités fédérales concernées.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

DFIN

Département des finances

Rapport d'audit sur les comptes 1998: mesures prises par le Conseil d'Etat

En juin 1999, le député Dominique Kohli interpellait le Conseil d'Etat sur les mesures prises ou à prendre en vue de remédier aux dysfonctionnements relevés dans différents secteurs de l'administration par le Contrôle cantonal des finances (CCF). Le Conseil d'Etat rappelle que les remarques et réserves formulées touchent des secteurs sensibles de l'Etat pour lesquels des réformes initiées par le gouvernement sont en cours. Il entend faire toute la lumière sur les problèmes soulevés et a par ailleurs pris des mesures immédiates visant à assainir la situation. Le Grand Conseil continuera à être étroitement informé de l'avancement des travaux, notamment par le biais de la Commission des finances.

Christian Currat, secrétaire général, 021/316 20 02

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Nouveau secrétaire général au Département de la sécurité et de l'environnement

Le Conseil d'Etat a désigné M. Jérôme Frachebourg comme secrétaire général du Département de la sécurité et de l'environnement. M. Frachebourg entrera en fonctions le 18 octobre prochain. Il assurera la succession de Mme Anne-Catherine Lyon. Agé de 40 ans, Jérôme Frachebourg est titulaire d'une licence en sciences commerciales, d'une licence en droit et d'un brevet d'avocat. Sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le monde bancaire, dans le domaine de la clientèle d'entreprise puis dans celui des ressources humaines.

Sportif, entreprenant, Jérôme Frachebourg a convaincu non seulement par ses aptitudes intellectuelles, mais également par son sens de la diplomatie. Il a notamment une grande expérience du travail d'équipe au sein d'un état-major, à travers laquelle il a développé des compétences particulièrement appropriées à la fonction de secrétaire général. Vu ses qualités, il ne devrait pas rencontrer de difficulté à maîtriser les rouages de l'Etat.

Jean-Claude Mermoud, chef du DSE, 021/316 45 00

Alphonse Laverrière, le «bâtitteur» de Lausanne

Après un aperçu de l'architecture tessinoise, les Archives de la construction moderne proposent, dès le 23 septembre, un regard sur l'architecture romande du début de siècle.

PHOTOS SP

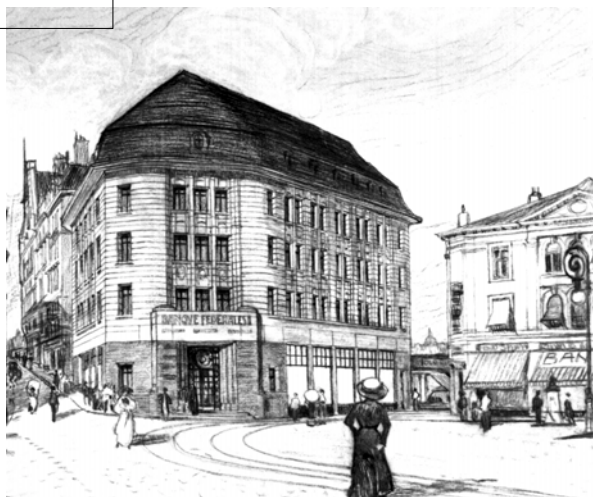
L'architecte Alphonse Laverrière, a connu un essor régional très important comme projeteur et artiste.

Né à Carouge en 1872, Alphonse Laverrière se forme dès l'âge de quinze ans successivement à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève et à celle de Paris. Il s'installe à Lausanne en 1901 où il crée un atelier d'architecture avec Eugène Monod, une association qui durera de nombreuses années.

Dès son retour en Suisse, Alphonse Laverrière se distingue par sa capacité à gagner des concours et à forcer ainsi la porte des grandes commandes tant privées que publiques.

Concepteur et formateur

A Lausanne, on lui doit notamment la villa La Sauvagère, la façade de la gare CFF, le Tribunal fédéral ou encore le Cimetière du Bois-de-Vaux. Il contribua aussi à soulever des controverses sur l'urbanisme avec le projet d'immeuble-tour Bel-Air Métropole et un projet d'aménagement de la Cité. Son rayonnement fut important dans le domaine de l'enseignement et des arts décoratifs. Il



La Banque fédérale, place Saint-François à Lausanne, réalisée en 1911 et conçue par l'agence Monod&Laverrière architectes.

forma tant à l'Ecole polytechnique de Zurich que dans son agence privée de nombreux architectes.

Un ouvrage collectif publié à cette occasion par les Presses polytechniques et universitaires romandes offre une vision d'ensemble de son œuvre.

D.G.

Alphonse Laverrière (1872-1954). Parcours dans les archives d'un architecte, du 23 septembre au 24 octobre, aux Archives de la construction moderne, av. des Bains 21, Lausanne. Tél. 021/693 73 91. Horaires: ma-di, 10h-18h; jeudi, visite commentée à 19h.

Une commande privée: la Villa La Sauvagère à Lausanne (1905).

Théâtre

Arsenic, Lausanne.

Madame la mort. Montage et mise en scène Barbara Storrer (Atelier Le Temps Presse). Jusqu'au 26 septembre (horaire spécial: ma, me, sa 20h30; je, ve, di 19h).

La langue d'Anna, de Bernard Noël. Scène de lecture par Narration et Cie, mise en espace de Jacques Roman. Les 24 et 25 septembre (ve 19h, sa 20h30, di 17h).

La Grange, Dorigny. *La Vénus des lavabos.* Divertissement de Pedro Almodovar, adapté et mis en scène par Gianni Schneider. Du 12 au 24 octobre (ma, me, je 19h; ve, sa 20h30; di 17h).

L'Echandole, Yverdon. *François Silvant présente La Fête de la Vigneronne.* Du 28 septembre au 23 octobre (ma-sa 20h30).

CPO, Lausanne. *Les improsteurs.* Me 22 et je 23 septembre à 20h.

Musique

L'Estrée, Ropraz. *Concert Klezmer pow wow.* Vendredi 24 septembre, 20h30.

Théâtre de Vevey. Premier concert du cycle du Quatuor Sine Nomine. Quatuor No 15 op 161 de F. Schubert et Quatuor No 15, op. 144 de Chostakovich. Jeudi 7 octobre, 20h.

Métropole, Lausanne. Orchestre de chambre de Lausanne, dirigé par Vladimir Spivakov. *Berliner Messe, Fratres pour violon, cordes et percussions,* d'Arvo Pärt; *Gloria en ré majeur RV 589,* d'A. Vivaldi. Lu 4 octobre 20h30, mar 5 octobre, 20h.

Beausobre, Morges. Cie Drôle de Drame. *Crime d'amour, music-hall,* conçu par Jean-Gabriel Chobaz. 23, 24 et 25 septembre, 20h30.

Métropole, Lausanne. Ensemble Vocal de Lausanne, dirigé par Michel Corboz. *Stabat Mater,* de F. Poulenc, *Requiem* de F. von Suppé. Mardi 21 septembre, 20h.

Danse

Sévelin 36, Lausanne. Festival de danse contemporaine, du 28 septembre au 2 octobre (20h30).

Arsenic, Lausanne. *La Ribot's El gran game.* Du 24 au 26 septembre (ve 20h30, sa 19h, di 17h).

Conférence

Casino de Montbenon, Lausanne. *Alain Duhamel: Une ambition européenne.* Lundi 27 septembre, 19h.